ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Eugène Pigeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5[illegible]. — En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 11 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans cette ville [illegible] des rues Levée et Marigny, désigné par le No [illegible] sur un plan annexé à un acte passé par [illegible] février 1826. Le dit terrain mesure au pied français vingt pieds de face à la rue Levée sur une profondeur et façade à la rue Marigny de [illegible] pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec cent vingt et une actions du fond hypothécaire maintenant réduit à une action de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui s'y trouve attachée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de six cent cinq piastres ($605) échéant le 1er décembre 1882 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de E. Pigeon à la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Charles Boudousquié, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—8 15 22 29 juil 6 11

Joseph Albrecht vs C. C. Antoine et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2199. — En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Ross, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Bertrand et Bolivar, et désigné par le No 27 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 22 août 1850, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, en pieds américains, trente pieds rue Bolivar, sur cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur. La dite propriété a été acquise par Charles Ross, défendeur, par achat de James Davis, par acte pardevant Michael Gernon, notaire, le 4 mai 1856.

2° Un autre terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet touchant à la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No 26, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 22 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, alors notaire en cette ville. Ledit lot mesure en pied américain trente pieds sur la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ledit Charles Ross par achat de Geo. Lanaux, par acte passé pardevant M. Gernon, notaire, le 20 août 1851.

3° Et le droit de racheter la susdite propriété vendue pour taxe de ville et adjugée par le Shérif Civil à Joseph Albrecht, le 10 octobre 1881, pour la somme de $600, dans l'affaire de la Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Charles Ross, Nos 4607, 4604, 4606 du docket du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25mai 25—juin 1,8,15,22,27.

Wm. J. Snyden vs. les enfants mineurs de Louis A. Wiltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6642, Division E.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, anciennement Grands-Hommes, Bourgogne, anciennement Craps, Louisa et Clouet, mesurant, au pied américain, quarante-un pieds six pouces de face à la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur [illegible] lignes parallèles. Le dit lot forme une partie du lot désigné par le No onze sur un plan de C. Crozat, annexé à un acte de C. Pollock, en date du 24 septembre 1836.

Acquis par le feu Louis A. Wiltz de Mme G. de Feriet, par acte de A. E. Bienvenu, notaire, en date du 6 octobre 1866. Titre enregistré livre 91 folio 504.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mai—25 juin 1 8 15 22 27

Pierre Eugène Ducros vs. Jean Marie Tujague et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 22 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1°—Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Remparts, St-Claude et le Chemin du Bayou, mesurant (en pied américain) [illegible] de face à la rue Quartier, sur une profondeur de trente-cinq pieds [illegible] près de la rue St-Claude où elle se trouve bornée par la propriété anciennement appartenant à Wiltz, [illegible] Beleir, et soixante-seize pieds cinq pouces sur la ligne du fond, conformément à un plan dressé par Eugène Surgi, arpenteur, le 20 mars 1839, pardevant Théodore Tureaud, anciennement notaire, acquis par Jean Marie Tujague, par achat de Henriette Bahas, conformément à un acte pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 25 avril 1866, enregistré au bureau de transfer de cette ville, livre 89, folio 99.

2°—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier, mesurant vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds deux pouces, entre lignes parallèles, acquis par Jean Marie Tujague par achat de Mme R. E. J. DesFortes, veuve de Marie François C. Avisse, par acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 7 mai 1866, enregistré au bureau des transferts de cette ville, livre 89 folio 508.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21, 28—juillet 5, 12, 19, 22.

Urban Theurer vs Vve J. M. Werner, née Helena Muhlert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 5866.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 22 juillet 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Rickerville, paroisse de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept de l'îlet numéro quarante, qui est borné par les rues Léontine, Pitt, Valmont et Prytania, conformément à un plan dressé par B. Buisson et W. Thomas Thompson, en date du 12me jour du mois de mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; lesquels dits lots mesurent chacun vingt-huit pieds dix pouces de face à la rue Valmont sur une profondeur de cent vingt-six pieds un pouce entre lignes parallèles; le lot numéro sept forme l'encoignure des rues Valmont et Pitt.

Acquis par le défendeur dans cette affaire par achat de S. L. Hill par acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—28—juillet 5 12 19 22

John Lange vs. Frank Klein, individuellement et comme tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Célestine, Gentilly et Esplanade, mesurant cent quatre-vingt-un pieds [illegible] et dix lignes de face à la rue Célestine, sur une profondeur et façade à la rue St-Antoine de cent soixante pieds dix pouces et deux lignes entre [illegible] Fahl, en date du 22 juin 1877; le dit morceau de terre est composé des lots un, deux, trois, tous dans un carreau. Les Nos 1, 2, 3, 11 et 12 tous deux dans un cercle. La propriété [illegible] a été achetée par Frank Klein, pendant la vie de feue Marguerite Klein, par achat comme [illegible] quatre lots, dans le dit carreau 1, 2, 3 et 4, et des lots, dix, onze et douze, 11 et 12 de Nicholas [illegible] acte passé pardevant Etienne Lenez, notaire, le 12 avril 1870, enregistré au bureau des transferts de cette ville, livre 96 folio 508, et les lots No 2 de Théodor Albert conformément à un acte passé pardevant Eugène Duvernay, notaire, le 13 novembre 1874, enregistré au bureau de transfert de cette ville, dans le livre 103 folio 548.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—7,14,21,28 juin—1 juil

Jean Glaveria vs Mme Elizabeth Hanes et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5357.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 15 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] ensemble avec les bâtisses, améliorations [illegible] dans l'îlet borné par les rues [illegible] Quatrième, Clara et Martin ou Villere [illegible] à un plan dressé par L. H. Pilié [illegible] voyer, le dit terrain forme l'encoignure des rues Clara et Quatrième et mesure [illegible] pieds de face à la rue Quatrième sur [illegible] et façade à la rue Clara [illegible].

Le dit terrain a été acheté par Mme Elizabeth Hanes, avec ses propres argent, de Jacob Hoppe [illegible] à un acte passé pardevant Abel [illegible], notaire, le 5 juin 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
[illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—13,20,27,5,11,15 juillet

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.)

Albert McQuade vs Louise Raymond.

Vente de partage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,495. — En vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1882, et signé le 24 mai 1882, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hotel St-Charles dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 7 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nlle Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues Euterpe, Prytania, Polymnie et St-Charles; le dit morceau de terre mesurant sur un plan fait par A. D'Hémécourt voyer, en date du 10 mai 1876, déposé et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, en date du 31 mai 1876, cinquante-sept pieds dix pouces six lignes de façade rue Euterpe, sur soixante-trois pieds onze pouces deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—13 20 27 juil 3 7

Fanny M. Hinckley vs. Clara Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3906 — En vertu d'un writ de fieri facias contre la succession de Clara Woods, demanderesse dans l'injonction et William Collins et Reuben F. Wheeler, cautions pour Bon d'injonction in solido, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 26 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Conti et Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le No 12 de l'îlet 48 et mesurant comme suit: Trente pieds de face à la rue Conti sur cent deux pieds entre lignes parallèles, acte passé pardevant James Fahey, notaire, 31 janvier 1881, John Davis, vendeur enregistré dans le livre 117, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus pour la propriété de Reuben F. Wheeler.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24juin—24—1,8,15,22,26.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edwin S. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6158.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 11 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St-Mary, désigné par le No 128 sur un plan dressé par Louis Bringier, le 24me jour d'avril 1835 et déposé en l'étude de Wm Christy, alors notaire, le dit terrain mesure, au pied anglais, 33 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Lafayette et Girod sur 97 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété achetée par James Cosgrove de David White, par acte passé pardevant A. E. Boudousquié, notaire, le 26 avril 1850; Ensemble avec 87 actions maintenant réduites à 1 du fond hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Acquis par le défendeur conformément à une vente faite par le marshal provisoire des Etats-Unis, le 9 mai 1868 dans l'affaire d'Edwin S. Oliver vs. James Cosgrove, No 368 du docket de la cour provisoire de l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions.—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cinq cent cinquante piastres, échéant le 1er janvier 1883, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste COMPTANT. L'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni, devra être identifié avec les actes [illegible] du 18 août 1847, pardevant Charles Boudousquié, et du 16 juin 1865 pardevant A. E. Boudousquié, notaires, et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—1,8,15,18.

James Connors vs Thomas F. Cullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6088—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 juillet 1882 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet [illegible] à l'est par la rue Amour, Poëte, Bons Enfants et Espagne, désignés par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun, conformément à un plan déposé en l'étude de Octave Morel, notaire en cette ville, trente-deux pieds de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et six lignes. Les dits lots sont formés d'une moitié du lot No trois qui est cinquante et un une moitié du No quatre qui fut acquis par ledit défendeur par Daniel Crowley par achat de George T. Bright, par un acte pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1873.

La propriété a été acquise par le défendeur, par achat du dit Daniel Crowley par acte passé pardevant le dit notaire Morel, le 7 juillet 1873, lequel est enregistré au bureau de transfert, livre 105, folio 38.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24 juil 1 5

Theo Pickles vs Edward L. Beebe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6194.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Magazine, Camp et Constantinople; deux de ces terrains sont désignés par les numéros cinq et six sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 septembre 1878, se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; l'autre terrain est désigné par le numéro sept sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, annexé avec un acte en date du 3 avril 1868, passé pardevant ledit notaire, conformément auquel ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de New Orleans Homestead Association conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 juillet 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—17,24,1,8,15,18 juil

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. W. Hyatt vs Henry C. Castellanos

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 2181.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 juillet 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le 2me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues François, Pet. Chartres et Royale et désigné par le No 29 sur un plan du Faubourg Marigny.

Le dit lot mesure 24 pieds de face à la rue Pety sur une profondeur de 90 pieds plus ou moins entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à G. S. Springer et de l'autre côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à E. Fald et M. Morgan, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisi comme appartenant au défendeur, enregistré le 19 juillet 1882, livre 115, folio 598, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux

ROGER MURPHY,
Constable.
6 juin—6, 13, 20 27 juillet 5, 12.

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 6326.

Mayer Bros. vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de Mayer Bros et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de James Fahey, Esq., un notaire, le 27me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 20me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.
23 juin—23,6,26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6296.

Keiffer & Gardner vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de Keiffer & Gardner et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de A. Hero, Esq. un notaire le 20me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 14me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.
17 juin—17,30—19 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 6125

Otto Schwanner vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Otto Schwanner et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de G. Legardeur, Esq., un notaire, le 12me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 13me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.
16 juin—26, 9 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6273.

Jacob J. Wendel vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Jacob J. Wendel et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, Esq., un notaire, le 17me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 12me jour de Juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.
15 juin—15,30—16 juil

INJECTION A POUDRE-TIRAR [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente sans réserve de propriétés de valeur situées dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage pour le compte des héritiers absents dans l'affaire de la succession de Jean Bidégaray.

Deux Maisons simples No. 512 et 514 rue Dauphine.

Maison double à deux locataires Nos. 543 et 545 rue Craps.

Résidence en briques à étage, encoignure des rues Pologne et Moreau.

Un Cottage. No. 629 rue d'Amour.

Une résidence faisant face à la rue des Bons-Enfants No 606, avec un grand terrain.

Une étendue de terre faisant face au Mississippi près des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs.

Un terrain vacant formant encoignure aux rues Lesseps et Casacalvo.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 8 juillet 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur pour le compte des dits héritiers, les propriétés suivantes savoir: 1° Deux lots de terre désignés par les lettres A et B dans le carré d'îlet compris entre les rues Grands Hommes maintenant Dauphine, Casacalvo maintenant Royale, Mandeville et Marigny.

Le lot A mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 132 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.

Ensemble une maison simple, couverte en ardoises, ayant trois chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc. etc.

Le lot B mesure 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 132 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison simple, ayant un corridor d'entrée sur le côté, deux chambres, cuisine double, citerne, puits, lieux d'aisance, etc.

2° Un lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Craps, maintenant Bourgogne, Amour, anciennement Rampart, Espagne et Poète, mesurant 27 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison en bois, couverte en ardoises, divisée en deux, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine double, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux locations.

3° Un lot de terre, formant encoignure aux rues Moreau et Pologne et renfermé par les rues Casacalvo et Lesseps; lequel lot de terre mesure 36 pieds 10 pouces de face à la rue Pologne, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Moreau. Ensemble une résidence en briques à étage, ayant quatre chambres en rez-de-chaussée et quatre au-dessus avec balcon sur la façade; une cuisine basse en bois de trois chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc.

4° Un lot de terre, situé dans le carré d'îlet compris entre les rues Amour, maintenant Remparts, Bons Enfants, Eaghien et Port, mesurant 31 pieds de face à la rue des Remparts, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant un corridor double et galerie sur le côté, trois chambres, cuisine double, hangar, puits, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

5° Une portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Amour, Port et St Ferdinand, mesurant 58 pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur; ensemble une maison retirée de la rue ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, citerne, lieux d'aisance, &c. &c.

6° Une étendue de terre faisant face au fleuve Mississippi, dans l'îlet compris entre les rues Levée, Jumonville, Monroe et Hancock, laquelle étendue de terre mesure 34 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la Levée ou au fleuve, 178 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée vers la rue Monroe, et 177 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée; ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.

7° Un terrain vacant formant l'encoignure des rues Lesseps et Casacalvo, lequel lot de terre mesure 52 pieds 3 pouces de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Casacalvo.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant ou davantage à l'option des acquéreurs, et la balance à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an, de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1882 seront acquittées par les acheteurs en sus du prix de vente.
24 juin—1 juil au 8

Un joli Cottage, formant encoignure à l'Avenue Napoléon et de la rue Chestnut, No 190.

LE COTTAGE DOUBLE ATTENANT et faisant face à l'Avenue Napoléon, Nos 192 et 194.

UN LOT DE TERRE NU ATTENANT au lot ci-dessus et faisant face aussi à la dite Avenue Napoléon.

UNE ENCOIGNURE DE PRIX, FORmant l'encoignure des rues Magasins et Berlin, vis-à-vis du marché Jefferson City, et occupée par Madame Z. Meyers comme magasin de groceries.

Succession de Jean Michel—No 1191.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 juillet 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1882, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris par l'Avenue Napoléon, les rues Chesnut, Coliseum et Jena, lequel lot de terre forme l'encoignure de l'Avenue Napoléon et de la rue Chesnut, désigné par la lettre A, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Napoléon, même largeur sur la ligne du fond, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble un joli cottage bâti de la rue, ayant galeries sur la façade et le côté, quatre chambres, avec porte à coulisse, cuisine attenant de deux chambres, cabinet, cave, hangar, citerne, lieux d'aisance, jardin de fleurs, etc. etc. Le tout loué comme un seul loyer à $25 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le même district et faubourg, attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 44 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Napoléon, même largeur sur la ligne du fond, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, un charmant cottage double couvert en ardoises, retiré de la rue, ayant galeries sur la façade et le côté, cuisine attenant à la maison, [illegible] hangar, deux citernes, lieux d'aisance, &c., &c. Le tout divisé en deux corps de logis et loué $38 par mois.

3° Un terrain vacant, situé dans le même district et faubourg, attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre C, lequel lot de terre mesure 32 pieds 4 pouces de face à l'Avenue Napoléon, même largeur sur la ligne du fond, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les propriétés sont admirablement situées et dans un quartier charmant de la ville et dans un état parfait et sont entourées de magnifiques arbres à ombrage.

4° Un certain lot de terre situé dans le même district désigné par le No 17 au faubourg Bouligny et l'îlet No 202, renfermé par l'Avenue Napoléon, les rues Magazine, Live Oak et Berlin; lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 115 pieds 8 pouces entre lignes parallèles et forme l'encoignure des rues Berlin et Magasins.

Ensemble une maison haute, le rez-de-chaussée en briques et le haut en bois, ayant six chambres, balcon sur la façade, cuisine double, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., etc.; le tout couvert en ardoises; une autre bâtisse sur le bas faisant face à la rue Berlin, ayant deux chambres, hangar, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est louée $40 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville, d'Etat, pour l'année 1882 et le déboursement seront assumés par les acquéreurs en sus du prix d'acquisition; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le moment de la vente pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.
13juin—13,17,24—1,8,15 juil

Spacieux terrains avec bâtisses en briques sur rue des Remparts Nos 217 et 219.

Successions consolidées de Madame Mathilde de Morant, veuve de James Hepburn, No 2174 et de Madame Joséphine de Morant, veuve de Lesieur de St-Avid, No 5084.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 15 juillet 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Divisions A & B, en date des 8 et 9 juin 1882—la propriété suivante appartenant aux susdites successions, savoir:

Un spacieux lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Remparts, St-Claude, Dumaine et St-Philippe, lequel lot de terre mesure 67 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble une maison basse en briques No 219, ayant quatre chambres deux cabinets et galerie, une cuisine en briques, citerne, puits, lieux d'aisance et d'autres améliorations qui y sont construites.

N. B.—Cette propriété est vendue sujette à un fermage (ground rent) en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à raison de six pour cent d'intérêt par an, sur un capital de $1700. Les dites rentes sont payables par trimestre à raison de $25 50/00 pour chaque trimestre, faisant un intérêt annuel de $102 sur $1700.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera le ground rent (fermage dû à la ville de la Nouvelle-Orléans pour la somme de $1700, la moitié comme de $1700 sera déduite du montant de son enchère et la balance du prix d'achat sera payée de la manière suivante, savoir:

Un tiers comptant—un tiers à un an et un tiers à deux ans, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis comptant de l'acheteur.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Les taxes de l'Etat de 1882 seront à la charge de l'acquéreur en sus de son enchère.
11 juin—11,17,24—1,8,15 juil

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente positive pour cause de maladie.

Emplacement de prix pour Groceries, formant l'encoignure des rues Français et Bons-Enfants.

Maison double rue des Bons-Enfants No 481.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 1er juillet 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles:

1° Un lot de terre formant encoignure aux rues Française et Bons Enfants, mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue des Français, sur une profondeur et façade à la rue des Bons Enfants de 34 pieds—Ensemble une jolie maison ayant 6 chambres, cuisine double et tenant à la maison, lieux d'aisance, citerne, hangar, etc, etc. Cette maison est couverte en ardoises, et a été construite depuis environ un an et mérite l'attention des amateurs en quête d'un emplacement pour un magasin de groceries, de chaussures ou de marchandises sèches.

2° Un autre lot de terre, mesurant plus ou moins 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue des Bons-Enfants, sur 80 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Union et Français—Ensemble, une maison ayant 4 chambres, cuisine couverte en ardoises de 2 chambres et 1 cabinet, 2 citernes, puits, lieux d'aisance, etc. Le tout divisé en deux locataires et loué $14 par mois.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de la vente avec toutes les clauses pénales d'usage, les taxes dues en 1882 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'achat et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire.
24 juin—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE ELEGANTE DANS LE Premier District, Nos 438 et 438 1/2 de la rue Carondelet.

PROPRIETE DE VALEUR DANS LE Deuxième District, Nos 111 et 113 rue St-Philippe.

PROPRIETE DE VALEUR DANS LE Troisième District, No 20 rue des Champs-Elysées.

A L'ENCAN.

SUCCESSION DE BARBARA KLEIN ET de Benjamin Klein, son mari.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 4957.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 24 mai 1882, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Polymnie, et le Chemin Félicité, et mesure 30 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence double en bois à deux étages, couverte en ardoises, retirée de la rue, avec corridor en face sur la rue et ayant salon avec porte à coulisse et deux chambres à coucher dans chaque corps de logis, et une cuisine en bois à deux étages ayant quatre chambres en galerie sur chaque côté, grand hangar dans le fond, lieux d'aisance, caves et cour briquetée. Cette propriété est en bon ordre et connue par les Nos. 438 et 438 1/2 rue Carondelet.

2° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dauphine, Ursulines et Bourgogne, mesurant (en pied américain) 24 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 84 pieds 1 pouce et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage ayant six chambres et une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises de deux chambres, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée. La propriété porte les Nos 111 et 113 de la rue St. Philippe.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Champs Elysées, Françoise, Peters, Dorster et Esplanade, et mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Champs Elysées, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, ayant cinq chambres, une cuisine en briques à deux étages dans le fond du terrain; deux citernes, lieux d'aisance, etc., portant le No 20 de la rue des Champs-Elysées. Le tout en bonne réparation, d'après des plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 3 mars 1882.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs, lesquels paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes exigibles en 1882. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente. Voir les plans à la Bourse.
1 juin—1 3 10 17 24 1 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence de valeur dans le Troisième District.

Succession d'Ellen Carroll et de Cornelius O'Brien, son mari, et John O'Brien.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 5251.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 15 juillet 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles en cette ville, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 17 et signé le 22 mars 1882, décrétant un partage, et un autre jugement rendu par le même juge le 7 et signé le 12me jour de juin 1882, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, je procéderai à la vente comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, faubourg Franklin, désigné par le No 1 de l'îlet No 107 sur un plan déposé au bureau de Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville; le dit lot No A est compris dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod ou Villeré, Music et l'Avenue Washington et forme le coin des rues Music et Urquhart et mesure au pied américain 25 pieds 6 pouces de face à la rue Music, sur 117 pieds de profondeur et de façade à la rue Urquhart.

2° Un certain lot de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Villeré, Kerlerec ou Histoire et Marais. Le dit lot No 2 forme une partie de deux autres lots de terre désignés par les Nos 31 et 32, et mesure 32 pieds de face à la rue Villeré, 32 pieds 6 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, sur une profondeur de 55 pieds 1 pouce et 3 lignes sur la ligne près de la rue de l'Esplanade et 61 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Histoire ou Kerlerec.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, faubourg Marigny, formant une partie du lot désigné par le No 202, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Grands-Hommes ou Dauphine, Craps ou Bourgogne et Mandeville, sur un plan général du dit faubourg. Le dit lot mesure 12 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny, sur 60 pieds de profondeur, et est borné d'un côté par la propriété de J. Dumazières et de l'autre côté par une allée de 4 pieds de large au pied français, à l'usage du dit lot.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix d'adjudication les taxes exigibles en 1882. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 juin—14 17 24—1 8 15 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

FERME DE VALEUR DANS LA PAROISSE TANGIPAHOA.

Succession de James N. Niven.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.—No 6106.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, je procéderai à la vente de la propriété suivante, à savoir:

1. Cent dix huit 5/100 acres de terre étant le N. 1/2 de N. W. 1/4 et N. W. 1/4 de N. E. 1/4 de la Sec. 10, T. 1, S. R. 7 E., anciennement Greensburg Land District of La.

2. Dix-huit 42/100 acres de terre de la moitié fractionnelle de N E 1/4 de la dite section 10, du township 1, S R 7 E, commençant au coin N E de la dite propriété appartenant maintenant à James N. Niven, puis s'étendant au sud 30 12/100 chaînes à un poteau, puis s'étendant au nord 14 degrés est 30 70/100 de chaînes à un poteau, puis s'étendant au nord 10 chaînes à un poteau à l'endroit où l'on a commencé.

3. Vingt-quatre acres de terre étant le lot No 4 dans la dite section 10 township 1, S E No 7 Est commençant au coin N. E. du lot No 3, puis s'étendant au Sud 14 degrés ouest 29 50/100 chaînes à un poteau, puis s'étendant au Sud 72 degrés, est 9 75/100 chaînes à un poteau, puis 26 degrés est 13/50 chaînes à un poteau, puis s'étendant au Nord 11-5/100 chaînes à un poteau, puis s'étendant Ouest 10 chaînes à un poteau à l'endroit où l'on a commencé.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jas. J. Barnett, notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 juin—3,10,17,24, 1 juillet

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison de résidence de famille agréable et confortable,

No 216 rue Thalie, entre St. Charles et Carondelet.

Vente au comptant.

Succession de Owen E. Sullivan.

No 5631 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 15 juillet 1882, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 juin 1882, il sera vendu, à l'encan pour le compte de la dite succession, la propriété de valeur à savoir:

La jolie maison de résidence en bois à deux étages, 216 rue Thalie, dans le carré d'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 23 pieds de façade rue Julie, sur 113 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

La maison est à distance de la rue; a sur la façade une grille d'ornement en fer; des galeries devant et derrière, corridors spacieux, des salons à arches et d'un arrangement élevé, salle à manger, office, chambre à provisions, cuisine, cellier, quatre chambres à coucher et une chambre à bain au premier étage, mure peints, gaz partout et trois manteaux de cheminée en marbre. A l'arrière plan, il y a une bâtisse à deux étages avec chambre à blanchissage, cabane à bois et à charbon, et au-dessus des chambres à domestiques. Il y a deux citernes, un hydrant et une cour briquetée.

Le voisinage est convenable pour une exploitation commerciale, il est agréable et attrayant. La propriété fait face à la résidence et au terrain de M. Labouisse, et est contiguë à la résidence de l'hon. H. L. Lazarus. Les visiteurs ne seront admis à la visiter qu'à la condition de se pourvoir d'une carte des encanteurs.

Conditions de la vente—Comptant. Les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat seulement dues ou exigibles durant l'année 1882, et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Benjamin Ory, notaire, 26 Allée Commerciale.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage rue Seconde.

Succession de M. Julia Tardy, veuve en première noce de L. J. Bernier, et épouse décédée de P. C. C. Mollière.

No. 6008.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juin 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, Laurel et Annunciation; le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Seconde sur 92 pieds et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec cuisine, désignée par le No 126 de la rue Seconde.

Conditions de la vente—Comptant, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr, notaire.
21 juin—21 24—1 8 15 22 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage et terrains dans le Quartier des Jardins, sur l'avenue St-Charles, entre les rues St-André et Joséphine.

Succession de Mme Sarah P. Lawrason.

No. 5,882—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mai 1882, il sera vendu à l'encan au comptant, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

Cette agréable résidence cottage No 490 rue St. Charles dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, St André et Joséphine. Le terrain se compose du dit lot Nos 8 et 9 qui se touchent et mesurent 60 pieds de face sur l'avenue St-Charles sur 173 pieds de profondeur, avec cet avantage que sur la ligne supérieure de la propriété, il y a une façade en ligne une profondeur vers la rue Joséphine de 32 pieds de largeur sur 17 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur, laquelle est réservée pour servir à l'entrée sur la propriété et est placée d'une manière [illegible] de la ligne de la propriété principale. Il ne sera admis personne à voir la propriété que sur la présentation d'une carte des encanteurs et ce seulement les mardis, jeudis et samedis de 11 heures à 3 heures.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à un étage et demi, retirée de la rue, avec grillage en fer en devant, grand corridor, deux salons, fumoir, salle à manger, office et cave, cuisine et deux chambres à domestiques et autres chambres, lieux d'aisance, hangar, écurie et remise, chambre de bain, serre et citernes [illegible] au premier étage, quatre bonnes chambres, et cinq [illegible] les lieux d'aisance [illegible] situés [illegible] jardin vert des fleurs et orangers [illegible] cette belle propriété est une résidence [illegible] située [illegible] à une distance [illegible] quelque distance des résidences de MM Biene, McConnell, Pugh, Vincent, Thorn, Walker, Watkins et autres.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs devront payer en sus les taxes dues et exigibles pendant l'année et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Samuel Flower, notaire.
31 mai—31—10 17 24 juin - 1 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double à deux corps de logis, dans le Troisième District.

Vente à long Crédit.

Succession de Vincent Prats.

No 6273. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1882, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

Résidence cottage double en bois à un étage avec mansard, Nos 454 et 456 rue Remparts, côté nord, ou Amour, dans l'îlet borné par les rues Amour ou Remparts, Craps ou Bourgogne, Union et Enghien, mesurant 36 pieds de face à la rue Amour ou Rempart, sur une profondeur de 120 pieds, au pied américain entre lignes égales et parallèles.

La propriété a sur chaque côté, 3 grandes chambres au rez-de-chaussée, 1 chambre et deux cabinets dans chacune des mansardes, une cuisine à deux étages, cour pavée, allées de côtés, caves et puits, faisant face au chemin de fer dans un quartier bien améliorée et bien agréable, et qui sera toujours à peu près louée $400 par an.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 0/0 par an du jour de la vente et toutes les autres clauses de sécurité ordinaires. L'acquéreur assurera le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1882, un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Oscar Drouet, notaire.
13 juin—13, 24—1,8,15,22 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District sur les rues Royale, Enghien et Espagne.

Comptant au moment de la vente.

Succession de J. W. Gérard.

No. 5231.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement [illegible] la dite affaire, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 mai 1882, et signé le 22 mai 1882, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites:

1° La maison de résidence à deux étages, en briques, 515 rue Royale, coin Enghien, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Royale, Enghien, Bourbon et Espagne. Le terrain mesure 24 pieds de face à la rue Royale, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Enghien—une maison de résidence de famille simple et confortable, anciennement occupée par le major T. B. Coupland, à bail jusqu'au 1er octobre 1882.

2° Le cottage en briques à deux étages Nos 11, 12 et 13, rue Espagne, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Espagne, Enghien, Victoire ou Decatur et Levée ou North Peters. Le terrain est désigné par le No 11 et mesure 60 pieds de face à la rue Espagne, sur 60 de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages en briques portant le No 3 de la rue Espagne, et un cottage double à un étage en briques, et deux étages en bois, bâtisses de dernière, portant les Nos 11 et 13 de la rue Espagne.

Conditions: Comptant, et les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1882 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant William J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 mai—juin 3 10 17 24 juillet 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE REMPARTS.

No 181 rue Remparts, entre Ste. Anne et Dumaine.

Une résidence en briques élégante et à deux étages et [illegible] pour famille.

Mme E. A. Ducros et autres vs Claire Vivatier et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux No 46 rue Royale—SAMEDI, 15 juillet 1882, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un et conformément à un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. rendu le 5 juin 1882, et signé le 9 juin 1882 dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Dumaine, mesurant au pied français, 30 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 95 pieds, désigné comme lot No 2, sur un plan en date du 16 octobre 1826 annexé à un acte de W. J. Lewis, notaire, en date du 17 novembre 1828 et par le No 2 sur un plan de Bourgerol en date du 2 août 1835, déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire, conformément à quoi le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts, sur une profondeur de 90 pieds 7 pouces, acquis par héritage de la succession de Louise Gabarroche, par jugement, la mettant en possession, et signé le 3 mai 1882 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de district, No 5,953, jugement enregistré au bureau de transfert, livre 117, folio 318, le 9 mai 1882. Pour plus amples informations voir le plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 12 juin 1882, et maintenant déposé à la Bourse. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi couverte en ardoise, ayant au rez-de-chaussée 2 salons avec cheminées en marbre et porte à coulisse, grand corridor, salle à manger et office, et au premier étage 2 chambres, corridor et vestibule et 2 cabinets dans le dit étage. Aussi, une cuisine en briques à 2 étages, recouverte en ardoises, de 5 chambres, lieux d'aisance, cave hydrant, cour et allée de côté, briquetée. Le corps principal a un balcon en fer donnant sur la rue, et porte le numéro municipal No 181 rue North Remparts.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 ou à 1 et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, et billets divisés pour correspondre aux portions revenant à chaque vendeur séparément, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement définitif, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété; l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénando, de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et de vente pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usitées dans les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour un montant égal à la partie à crédit, et transférer la police au détenteur des billets, et assumer en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1882, et toutes les autres taxes futures et les rembourser aux vendeurs dans le cas où elles auraient déjà été payées et déposer entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et dans le cas où l'acquéreur se refuserait à passer l'acte de vente et ne se conformer aux termes de l'adjudication quinze jours après, il sera considéré en défaut par ce propre fait, sans autre formalité aucune.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 juin—15,21,28—juil 4,11,15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Honoré Lagnone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4827.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Honoré Lagnone, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 juin—23,27,3 juillet.

Succession de Giacomo Mazale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4064.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 juin—22,27,1 juil

Succession de Justin M. Moss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5843—Division B—Attendu que A. G. De L'Isle a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Justin M. Moss, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 juin—22 27 1 juil

Succession de Samuel Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6 53—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feu Samuel Lee avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 juin—24 29 2 juil

Succession de John McHugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3991—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est), pour lesquelles le compte final présenté par Patrick McHugh, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de B. J. Manoeuvre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3213. Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est), pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 juin—20 24 29

Alimentation
VIN DE Chapoteaut A LA PEPTONE PEPSIQUE
Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: aux anémiques | aux malades de l'estomac; aux phtisiques | aux convalescents; aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens, 8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

VÉRITABLE PURGATIF LEROY En Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre:

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS

SIROP DE RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME CIGARETTES INDIENNES au Cannabis indica de GRIMAULT & Cie Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'extinction de voix, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient: les Mauvaises digestions; les Nausées et Renvois de gaz; les Crampes d'estomac. | les Gonflements d'estomac, les Gastrites, la Migraine, les Diarrhées, les Maladies du foie.

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas le Flacon revêtu de la signature de GRIMAULT et Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit: les Bronchites, les Catarrhes, | la Consomption, la Phthisie. et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

Mémoire de 16,000 fr.—Médaille d'Or
QUINA LAROCHE ÉLIXIR VINEUX
Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 24, RUE DROUOT & PH[illegible]

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GARLIN, 8 passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. E. GARLIN par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. E. GARLIN.

SAVONS A° MOLLARD
Exiger la Marque de Fabrique.
Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.
A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Suc.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE SILPHIUM Cyrenaïcum
dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.
DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAGEAU.

Salicylate de Soude Schlumberger
Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES
LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES
Marque déposée | Marque déposée
Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.
LE SALICYLATE DE LITHINE
Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.
LES PASTILLES SALICYLÉES
Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.
LE VIN SALICYLÉ
Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUANTS.
On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.
Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui rend infiniment supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.
Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]
Dépôt général à Paris: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAGEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Petite Médaille | Argent — Exposition Universelle Paris 1878 — Argent | Médaille
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.
Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur (3 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris
Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES DU Docteur Samuel THOMPSON
Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.
Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.
C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.
Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]
Dépôt général à Paris: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAGEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

GOUDRON DE GUYOT
LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE
M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.
Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'un verre une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.
Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.
Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:
EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:
BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE
EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU
EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (affinité toute spéciale.)
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Bucongé; Phie Sobroult
A Paris, maison L. FRERE, rue Jacob, 19

PRIX MONTYON décerné par l'INSTITUT DE FRANCE
PHÉNOL-BOBŒUF
ANTI-ÉPIDÉMIQUE, ANTI-PUTRIDE, ANTI-HÉMORRHAGIQUE, INSECTICIDE
Guérissant promptement: Blessures, Coupures, Brûlures, Engelures, Piqûres et Morsures venimeuses.
DÉSINFECTANT HYGIÉNIQUE
Préservatif précieux contre toutes les maladies contagieuses telles que: Choléra, Typhus, Fièvre jaune, Fièvre typhoïde, etc.
NOTA: Le mode d'emploi est indiqué sur chaque flacon.
Avis important: Se défier des contrefaçons, exiger la signature et l'étiquette rouge apposées sur chaque flacon.
VENTE EN GROS: 7, rue Coq-Héron, Paris.
Détail: Chez tous les Droguistes & Pharmaciens.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro............10 cents

On s'abonne [illegible] semaine avec les porteurs [illegible] marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1r. Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles; en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73—CHARTRES—73.

BUREAU [illegible]

Dufour, [illegible]

Entered at the [illegible] as Second Class [illegible]

SOUVE[illegible]
MARDI.

PRIX DE L[illegible]

ÉDITION [illegible]
Un an [illegible]
Six mois [illegible]
Trois mois [illegible]
Un mois [illegible]
On s'abonne aussi, [illegible] teurs.

ÉDITION [illegible]
Un an [illegible]

ÉDITION [illegible]
Un an [illegible]
Six mois [illegible]
Quatre mois [illegible]
Trois mois [illegible]

VENT[illegible]

Par Jas P. Gu[illegible] Bernard et de la rue [illegible]
Par le shérif à la [illegible] rue St Charles, un [illegible] améliorations dans [illegible] un autre terrain [illegible] trict. Voir aux [illegible]

La Louisiane

Il ne faut [illegible] sage; et il a [illegible] ses [illegible] l'abondance à [illegible] les éléments en [illegible] L'année a été [illegible] ra [illegible] du [illegible] temps prolongée [illegible] vaste étendue [illegible] l'espoir de l'agri[illegible] immense; il se [illegible] suite de cette [illegible] de ruine générale [illegible] produite qui sont [illegible] conde de la [illegible] quelque peu [illegible] cette invasion [illegible] doute, il y a des [illegible] ces champs [illegible] il en est d'autres [illegible] plus belle moisson [illegible] des années.

Les nouvelles [illegible] campagne sont [illegible] un cyclone [illegible] une partie de l'[illegible] sur notre Etat, les [illegible] encore nombreux [illegible] n'est donc pas per[illegible] teinte, sur [illegible] est favorisée sur [illegible] plus vastes, les [illegible]

Champs de [illegible] champs de riz, [illegible] favorable. Il [illegible] agricole détruite [illegible] tion, ait voulu [illegible] partout où le sol [illegible] née a mal débuté [illegible] raine, elle se [illegible] publique en se [illegible] à mesure qu'elle [illegible] de son cours.

Il y a dans le [illegible] en face de ces [illegible] n'échappera pas [illegible] de terres fertiles [illegible] que celle qui nous [illegible] effet passager et [illegible] paraît déjà sous [illegible] épargnées. Q[illegible] venir, alors que le [illegible] son cours et [illegible] menaçant pour les [illegible] ses rives.

Dans l'industrie, [illegible] porte de cinq à six [illegible] est satisfait; [illegible] dans l'agriculture [illegible] fabuleux. On sait [illegible] bitation dont la [illegible] leur de deux [illegible] donte, ses frais [illegible] lance établie, [illegible] de plus de 25 à [illegible] montant investi.

Un autre [illegible] s'était rendu [illegible] de la basse [illegible] si vite à la fortune [illegible]

Ces faits [illegible] presse, et bientôt [illegible] consacrées à la [illegible] doivent fixer l'[illegible] de l'émigrant, [illegible] en quête de [illegible] premier aura pour [illegible] les, dont il est [illegible] placées au centre [illegible] nes qui en [illegible] la certitude d'une [illegible] trouvera dans la [illegible] tie contre les [illegible] tre les crises [illegible] riodiquement et [illegible] nes les plus [illegible]

La moitié de la [illegible] culture, faute de [illegible] l'aveu de tous les [illegible] dié, notre sol est [illegible] nent américain. [illegible] perdus chaque [illegible] fouis dans ses [illegible] unie au capital [illegible] s'emparer de [illegible] l'exploiter?

Il arrive, [illegible] restent entre les [illegible] lorsque les [illegible] Europe, où qu'[illegible] mandée, mais les [illegible] —sucre, coton, [illegible] cherchée par le [illegible] Le résultat de [illegible] vé rapidement. [illegible] deux fois plus [illegible] rait de même. [illegible] craindre de rester [illegible] et d'être atteinte [illegible] mêmes [illegible]

Devant une [illegible] ment se fait il [illegible] grant se portent [illegible] des terres [illegible] si généreusement [illegible]

Ce qu'il nous [illegible] fait ailleurs, au [illegible] l'établissement [illegible] direction de [illegible] fais en l'[illegible] veulent pas [illegible] bras que nous [illegible] sion des terres [illegible] création d'[illegible] que la [illegible] terre n'a pas [illegible] mentation au [illegible] produite à [illegible]

Les membres [illegible] New York ont [illegible] 5 juillet, [illegible] de fête.

C'est vendredi [illegible] doit être exécuté [illegible] sis faite, par [illegible] rejeté en conseil [illegible] donné de [illegible] son avocat et [illegible] les [illegible] un mot à [illegible] Arthur: "Je [illegible] m'abandonne. [illegible] voleté, [illegible] à lire la bible [illegible] avec le [illegible]